

Communiqué du 19 novembre 2016

Port des gants obligatoires à moto : la FFMC dénonce une surenchère réglementaire

A partir de dimanche 20 novembre, ne pas protéger ses mains en portant des gants lorsqu'on circule sur un deux-roues motorisé sera passible d'une amende de 68 € et du retrait d'un point sur le permis de conduire. La FFMC regrette à nouveau que le simple bon sens (mettre des gants) adopté naturellement par la majorité des usagers soit gâché par un énième règlement qui va transformer un peu plus les motards en gibiers de police, tandis que le manque d'entretien du réseau routier qui se dégrade inexorablement n'a jamais été si préoccupant.

Ce n'est pas contre le port des gants que la FFMC proteste, mais contre le fait qu'ils deviennent « obligatoires » sous la menace d'une verbalisation et d'un retrait de points sur le permis de conduire (alors que le non port des gants ne menace pas l'intégrité d'autrui). Tout en reconnaissant que les motards sont plutôt bien équipés, le gouvernement prétend que cette mesure va protéger ceux qui sont peu conscients de leur vulnérabilité... mais avant de brandir à nouveau le bâton de la répression, ne vaudrait-il mieux pas renforcer l'information et la formation en direction des publics les moins bien informés plutôt que de durcir encore la législation ?

Nous pensons qu'en matière de sécurité routière, il vaut mieux inciter qu'obliger, suivant l'idée qu'une personne convaincue sait ce qu'elle à faire pour se protéger et qu'elle va également en convaincre d'autres (ce qu'a toujours fait la FFMC), alors qu'une personne contrainte a tendance à refuser la contrainte, surtout quand elle est énoncée par des gens qui décident à notre place sans même écouter nos propositions (voir <http://www.ffmc.asso.fr/IMG/pdf/manifeste-BD.pdf>)

D'autre part, si le gouvernement se montre si préoccupé par la vulnérabilité des usagers en deux-roues, que fait-il pour infléchir la dégradation du réseau routier ? Avant de donner des leçons de sécurité aux gens, l'Etat ferait bien d'assumer ses propres responsabilités en balayant devant sa porte !

En fait, cette obligation du port des gants est surtout une mesure « cosmétique » pour le ministère de l'intérieur qui veut faire croire qu'il agit pour la Sécurité routière... et voici pourquoi : <http://www.ffmc.asso.fr/spip.php?article6391>

Contact presse :

Fabien Delrot, bureau national de la FFMC 06 31 57 79 58

Marc Bertrand, chargé de mission sécurité routière FFMC 01 48 18 12 18

Fédération Française des Motards en Colère

8 rue Jean Jacques Rousseau, 93100 MONTREUIL –www.ffmc.fr